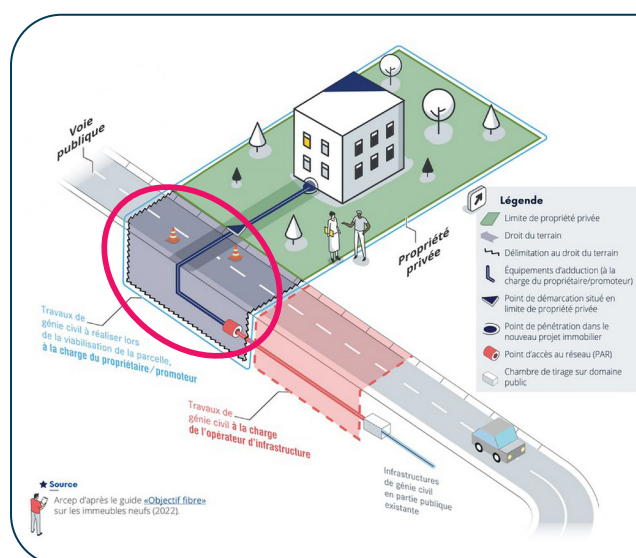


Préparez-vous pour la *FIBRE OPTIQUE* dans votre nouvelle maison ou nouveau projet !

Le raccordement au réseau de télécommunication d'une maison neuve ou d'un projet de réhabilitation, peut nécessiter des études optiques détaillées suivies de travaux de génie civil et de viabilisation si votre terrain est nu.



QU'EST-CE QUE L'ADDUCTION ?

L'adduction, c'est la viabilisation télécom de votre habitation, elle consiste à préparer le raccordement à la fibre optique pour bénéficier du Très Haut Débit. Un passage (aérien ou souterrain) doit être créé pour acheminer le câble de fibre entre le Point d'Accès au Réseau (PAR) situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le regard ou fourreau en limite de votre propriété. S'il s'agit d'une construction neuve, cette adduction est indispensable !

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT BY ALTITUDE INFRA.

Pour répondre à la demande croissante des particuliers pour l'adduction de leur logement neuf, Altitude Infra propose deux offres d'accompagnement pour la mise en éligibilité* à la fibre sur : <https://www.adduction.altitudeinfra.fr>

- ☞ **Le pack ESSENTIEL** - ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE.
- ☞ **Le pack PREMIUM** - ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SUR SITE.

Les prestations **PREMIUM** incluent, entre autres, les études, les demandes d'autorisation de percussion des chambres et la sécurisation de votre ouvrage.

Après l'étude réalisée (pack ESSENTIEL/pack PREMIUM) par Altitude Infra, d'éventuels travaux de génie civil seront nécessaires sur la voirie. **Ces travaux doivent être réalisés et sont à votre charge**, avant toute demande de raccordement auprès d'un opérateur commercial.

Règlementation en vigueur

Conformément à l'article L.332-15 du Code de l'urbanisme, l'adduction est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette obligation et les frais associés s'étendent de la propriété privée jusqu'au PAR. Conformément à l'article R.113-3.4.5 du Code de la construction et de l'habitation, le bénéficiaire a l'obligation de prévoir un préfibrage (ligne de communication électronique en fibre optique) depuis l'intérieur de son logement jusqu'au Point de Démarcation Optique (PDO) en limite du domaine privé.

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation.



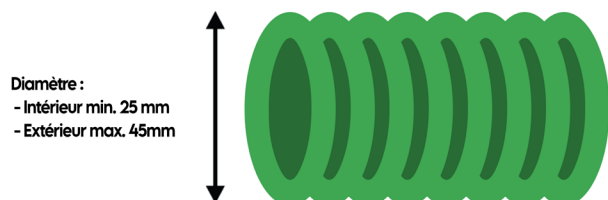
Les travaux sur le domaine public au droit du terrain doivent être réalisés par **une entreprise habilitée**.

POINTS OBLIGATOIRES À L'ADDUCTION

Les normes en vigueur sur le domaine privé sont :

LE FOURREAU FIBRE OPTIQUE

Pour une maison individuelle, deux fourreaux de fibre optique doivent être posés, dont un de réserve, identifiés par une gaine annelée de couleur verte (TPC 40mm).



Norme NF EN 50086. TPC/ polyéthylène

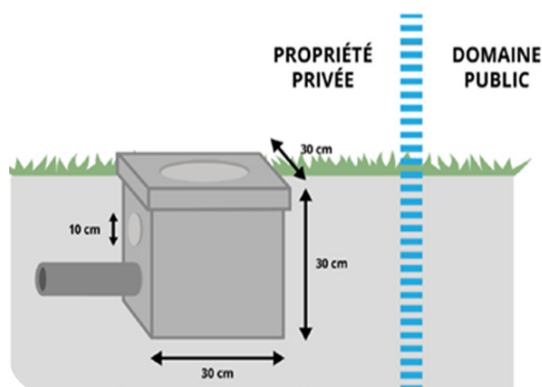
Les autres réseaux :



LES REGARDS

Chaque regard doit avoir une dimension minimale de 30 x 30 x 30 cm, et peut être placé à divers endroits :

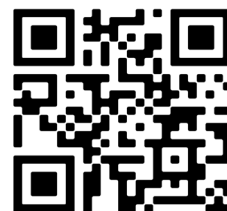
- Entrée de la propriété privée, en limite du domaine public.
- À chaque changement important de direction.
- Lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est de plus de 40 m.



PASSEZ À LA FIBRE !

Faites votre demande d'adduction sur <https://adduction.altitudeinfra.fr/>

09 78 03 04 01 | contact@adduction.altitudeinfra.fr



Scannez-moi !

adduction
by altitude Infra.

COMMENT SE DÉROULE LE RACCORDEMENT À LA FIBRE ?

QU'EST CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

La fibre optique est un fil de verre enrobé de gaine plastique, transportant des données grâce à la conduction de la lumière. Elle offre des débits nettement supérieurs aux câbles de communications traditionnels (ADSL). Cette technologie permet de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (visioconférence, télévision HD, transmission de données informatiques lourdes...).

Le saviez-vous ? 24 secondes, c'est le temps qu'il faut pour envoyer 200 photos avec la fibre, contre 4 à 40 minutes avec l'ADSL !

LE RACCORDEMENT À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

> **Durée d'un raccordement à mon domicile :** Si vous souhaitez raccorder votre logement à la fibre optique, il vous faudra prévoir une demi-journée pour la réalisation de l'installation.

> **Délai de raccordement :** A compter de votre date de souscription auprès de votre opérateur, il faut compter environ 6 semaines de délai pour votre raccordement, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable devra être trouvé. Vous devrez ainsi détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'à votre logement.

1

LE RACCORDEMENT EN HABITATION INDIVIDUELLE

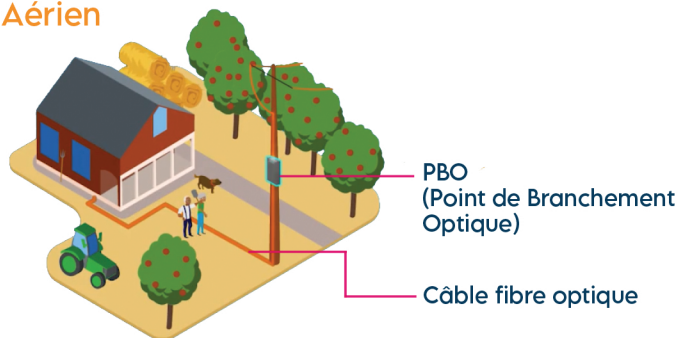
Le jour de votre raccordement, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau procéderont au tirage d'un câble optique. Il sera acheminé depuis le boîtier optique situé sur la voie publique jusqu'à votre domicile (domaine privé). Ce point de branchement peut-être situé en sous terrain, en aérien ou en façade.

Dans mon jardin, je prépare le raccordement en rendant accessible les regards ou chambres télécom. Le passage de câble se fera grâce aux fourreaux.

Ces infrastructures doivent être en bon état pour permettre l'acheminement du câble jusqu'à votre logement. Vous devez vérifier que le fourreau télécom n'est pas bouché ou écrasé. Si le cheminement du câble est aérien, pensez à élaguer les branches qui peuvent gêner le tirage du câble de fibre.

Un fourreau en mauvais état ? Il vous sera demandé d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique ou de faire appel à une entreprise spécialisée. Les potentiels travaux sur le domaine privé seront à votre charge.

Aérien



Souterrain



Si votre logement se situe dans une habitation collective, les principes de raccordement à l'extérieur de celui-ci sont identiques à ceux de l'habitation individuelle.

Pour raccorder un immeuble, l'acheminement de la fibre optique se fera via les fourreaux situés sur la voie publique.

Les câbles seront déployés de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès. Ils seront acheminés par une colonne montante à tous les étages grâce à des goulottes ou des gaines techniques. Des Points de Branchement Optique (PBO) seront ensuite installés sur les paliers en fonction de la configuration de votre immeuble. La fibre optique passera ainsi des PBO jusqu'à l'intérieur de votre logement.



LE RACCORDEMENT À L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

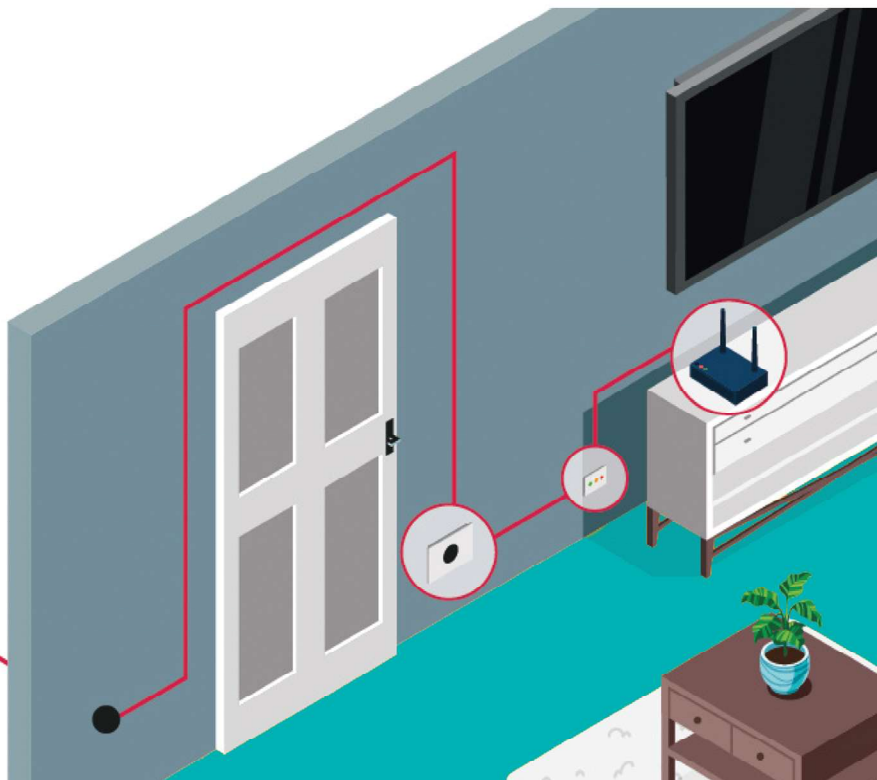
Le technicien en charge de votre raccordement procédera à l'installation d'un boîtier optique dans votre domicile. Le câble circule soit de manière apparente (ex: sur le dessus de vos plinthes) soit dans des goulottes.

Ce boîtier optique se compose de deux équipements : un Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO) et un boîtier optique appelé « Optical Network Terminal » (ONT) dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique.



Si votre logement est équipé d'un coffret de communication, le technicien procédera à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret de communication prévu à cet effet.

Selon votre opérateur commercial et les options souscrites, vous recevrez vos équipements fibre en amont du raccordement ou une fois celui-ci effectué.



Légende :

